

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2016

1° - LIGNE DE TRESORERIE:

Le Conseil a validé le renouvellement de la ligne de trésorerie dont dispose la Commune auprès du Crédit agricole du Languedoc pour un montant de 100.000 €

2°) – MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA ROUTE DITE « DE CURRIERES »:

Le mur de soutènement de la voie communale dite « route de Currières » s'est effondré ou affaissé au lieu-dit Coualout sur une longueur d'environ 30 mètres le 24 février 2016.

Le coût de la réfection de cet ouvrage est estimé à la somme de 7.508 € HT.

Afin d'assurer la sécurité des usagers et d'éviter une aggravation de ce sinistre le Conseil a décidé d'entreprendre ces travaux mais de solliciter, préalablement, une aide financière exceptionnelle auprès du Conseil départemental .

Le plan de financement suivant a été validé :

Coût des travaux : 7.508 €

Subvention du conseil départemental : 3.003,20 €

Part communale : 4.504,80 €

3°) – PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT MIXTE DE LA LIGNE VERTE DES CEVENNES:

Une réunion s'est tenue en mairie le 11 février 2016 en présence de Monsieur Robert AIGOIN, conseiller départemental, et des représentants du Syndicat mixte de la Ligne verte des Cévennes.

Il est apparu, lors de la discussion, que le différend qui a motivé la délibération prise par le Conseil en date du 28 octobre 2015 par laquelle était demandé le retrait de la Commune du Syndicat mixte de la Ligne verte des Cévennes était relatif au libellé et à l'interprétation de l'article 1 de la convention de mise à disposition de l'emprise de l'ancienne voie ferrée qui était soumise à l'approbation du Conseil et qui impliquait, en fait, la cession pure et simple de cette emprise.

Par délibération en date du 4 juin 2014, le Conseil avait rejeté cette demande de mise à disposition, entendant que cette voie reste ouverte à la circulation de tous ainsi qu'il en avait été décidé par délibération en date du 29 mai 2013.

En l'état de ce refus de transférer au Syndicat la propriété de cette emprise, aucune opération de rénovation des ouvrages existants ne pouvait être entreprise sur la portion de voie traversant notre Commune de telle sorte que rien ne justifiait, dès lors, que nous financions ce projet à fonds perdus puisque sans contrepartie pour nous.

Il convient de rappeler que la contribution de la Commune au financement des travaux de la Ligne verte est estimée à la somme non négligeable dans un contexte de restrictions budgétaires de 42.526 €.

Le Conseil, dans un esprit de solidarité, a décidé de renoncer au retrait de la Commune du Syndicat mixte de la Ligne verte des Cévennes à condition, toutefois, que soient contractuellement confirmées :

- d'une part la pleine et entière propriété de la Commune sur les ouvrages et l'emprise de l'ancienne voie ferrée.
- d'autre part la prise en charge financière par le Syndicat de la rénovation, de l'aménagement et de la sécurisation des ouvrages d'art dans le cadre d'un simple transfert de gestion.

Nous préservons ainsi la liberté de circulation sur cette voie et les intérêts financiers de la Commune.

4°) – AIRE DE STATIONNEMENT DE CURRIERES:

Le Conseil a validé le plan de financement de l'aménagement d'une aire de stationnement dans le hameau de Currières.

Ce plan s'établit ainsi :

Montant des travaux : 5.468,70 € HT
Subvention du Conseil général : 2.187,48 € (40%)
Part communal : 3.281,22 €

5°) PLAN LOCAL D'URBANISME:

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de procéder à une étude préalable à l'établissement d'un Plan Local d'Urbanisme et ce afin d'établir un projet global d'aménagement compatible avec la préservation des espaces naturels.

Le Maire
Jean WILKIN